



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ateliers

Question écrite n° 3337

Texte de la question

M. Raymond Couderc demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, quelles dispositions il compte prendre pour empêcher que la zone de Beziers et du Biterrois ne soit touchée à mort par la disparition programmée des ateliers d'entretien des locomotives de la SNCF. En effet, on enregistre à Beziers des taux record aussi bien de RMistes (7,4 p. 100 de la population active) que de demandeurs d'emploi (21,1 p. 100 de la population active). La disparition de l'activité industrielle de la SNCF, qui est la clef de voûte de l'activité industrielle de Beziers (avec ses 420 emplois et la trentaine d'entreprise sous-traitantes) signifierait un arrêt de mort pour notre ville qui a déjà vu partir un trop grand nombre d'activités au cours des dix dernières années. Dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire, il lui demande quelles sont les mesures urgentes qu'il décidera pour conduire la SNCF à maintenir l'emploi à Beziers.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu alerter le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire sur un projet de la SNCF envisageant la fermeture des ateliers d'entretien des locomotives de la SNCF qui emploient actuellement 420 personnes et assurent des commandes de sous-traitance aux entreprises de la région biterroise. S'il est essentiel que les entreprises publiques puissent adapter leur fonctionnement aux évolutions d'un contexte socio-économique très mouvant, il est important qu'elles le fassent en prenant en compte le contexte socio-économique du site sur lequel elles sont implantées. Par rapport aux entreprises nationales, il est toujours difficile de mesurer les impacts d'une décision ponctuelle sans référence à un plan d'ensemble. Aussi, il a été demandé, au titre de l'aménagement du territoire, qu'une réflexion globale soit menée en préalable à toute modification de structure de ces organismes. À partir d'une connaissance globale du projet de restructuration de la SNCF et des contreparties offertes aux territoires concernés, il sera alors possible d'engager des discussions détaillées sur les mesures les plus aptes à compenser la disparition des emplois en question. Plus généralement, le débat national sur l'aménagement du territoire, dont les modalités ont été arrêtées lors du CIAT du 12 juillet 1993, sera l'occasion d'engager la concertation sur les conditions d'association des entreprises publiques à la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire. Cela doit permettre de définir, pour les années à venir, des objectifs clairs et largement partagés.

Données clés

Auteur : [M. Couderc Raymond](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3337

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1993, page 1893

Réponse publiée le : 13 septembre 1993, page 2960